

PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

PRÉFECTURE

CABINET DU PRÉFET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILES

Affaire suivie par : Pierre ABADIE

Tél. : 05 59 98 24 40

courriel : pierre.abadie  
@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 27 JAN. 2011

à

Monsieur le Chef de la base d'Avions de la  
Sécurité Civile

Copie à : - Etat Major de Zone Sud-Ouest  
- Préfecture des Hautes-Pyrénées  
- SDIS 64

Objet : Demande d'homologation d'un plan d'eau du barrage de Gabas  
pour l'écopage des Canadair CL 415.

Refer : Votre courrier en date du 4 janvier 2011 reçu le 20 janvier.

Par courrier ci-référencé, vous me demandez de bien vouloir homologuer le  
plan d'eau du Gabas pour l'écopage des Canadair CL 415.

Afin d'instruire votre demande et solliciter l'avis des différents services et  
communes concernés, je vous serais obligé, conformément à l'article 7 de  
l'arrêté interministériel du 13 mars 1986 fixant les conditions dans  
lesquelles les hydravions peuvent atterrir et décoller sur un plan d'eau autre  
qu'une hydrobase, de me transmettre un dossier comportant les pièces  
suivantes :

- carte au 1/25000 au moins indiquant l'emplacement du plan d'eau et les  
cheminements aériens envisagés,
- une note précisant l'usage auquel est destinée l'hydrosurface,
- une déclaration de la personne ayant la jouissance du plan d'eau donnant  
son accord sur l'utilisation envisagée.

En ce qui concerne ce dernier point, je vous indique que le propriétaire de  
ce barrage est l'Institution Adour Garonne située au Conseil Général des  
Landes, Cité Galiane, 40025 MONT DE MARSAN. Il est exploité par la  
Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne domiciliée Chemin  
de l'Alette, BP 449, 65004 TARBES CEDEX.

Enfin, je vous signale que ce lac se situe pour 66 % de sa superficie sur le  
département des Hautes-Pyrénées et pour 34 % de sa superficie sur le  
département des Pyrénées-Atlantiques.

Il conviendra donc d'adresser également un dossier à la préfecture des  
Hautes-Pyrénées.

Le Préfet

*Pour le Préfet et par délégation*  
*le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet*

Sou Roulou,  
DABAN F.S.C.  
Commune = pompier.  
Début de feu.